REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **14 décembre 2017**

Compte rendu affiché le **21 décembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **08 décembre 2017**

PREFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 21 DEC. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 4

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

17.12.0858
Construction d'un groupe scolaire au sud de la commune - Attribution et autorisation de signature du marché de travaux lot 01 - dépollution

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Nassima KAOUAH**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Marie-Emmanuelle SYRE à Matthieu FISCHER, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Laurent PATRY**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.**

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Au vu du développement de la commune et en particulier au sud, nous avons engagé la création d'un nouveau groupe scolaire sur l'emplacement réservé pour un équipement communal dans le secteur du PUP Gimenez.

Ce groupe scolaire comprendra 15 classes, des locaux annexes (salles spécialisées, restaurant scolaire), les espaces partagés ou dévolus au périscolaire ainsi que des espaces extérieurs (cours, parvis, ...). Un logement pour le gardien est également intégré à l'opération. Ce projet sera exemplaire en matière de qualité environnementale.

A l'issue de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du Conseil Municipal du 9 février 2017, nous avons délibéré pour retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux du groupe scolaire. Les études menées par RUE ROYALE / ELITHIS INGENIERIE / AUTRE NATURE / BENEFFICIENCE/ BETR / ET CONCEPT / ABEST / LASA / BAL ECONOMISTE sont ainsi actuellement en cours.

Les études de sols ont révélé qu'il était nécessaire de prévoir dans des travaux supplémentaires liés à la pollution du sol : évacuation en filières adaptées des déblais pollués, mesures compensatoires relatives aux gaz de sols, création d'ouvrages de rétention des eaux pluviales du site.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage anticipé des travaux de dépollution du terrain en février 2018 puis un démarrage des travaux de terrassements, fondations spéciales et Gros Œuvre dès le mois d'avril 2018, avec l'objectif d'une mise en service de l'équipement pour la rentrée de septembre 2019.
Pour le lot 01 « Dépollution », conformément aux articles 22 et 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une procédure adaptée, dite « des petits lots » a été engagée en date du 16 octobre 2017.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- valeur technique pour 60 %
- prix pour 40 %.

Au terme de l'analyse des offres, la Commission de Mise en Concurrence (CMC), réunie le 5 décembre 2017, a émis un avis favorable sur le classement proposé des offres. L'offre classée première est :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise	Montant de l'offre en € HT
01	Dépollution	Groupement SOTERLY (mandataire) / BEYLAT TP / REVAGA	116 770,00 €

	TOTAL € HT	116 770,00 €
	TOTAL € TTC	140 124,00 €

Le montant du lot attribué s'élève ainsi à 116 770,00 € HT, soit 140 124,00 € TTC.

Aux termes de l'article 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la Commission de Mise en Concurrence (CMC).

En conséquence, je vous propose :

➢ d'approuver le présent rapport et d'attribuer ce marché de travaux du lot 01 à l'entreprise classée en première position ;

➢ d'autoriser Madame la Maire à signer le marché de travaux du lot 01 avec l'entreprise classée première, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales ;

➢ de dire que les crédits budgétaires relatifs au démarrage de cette opération seront inscrits au budget primitif 2018.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 32
Votes Contre : 4
Abstention :

➢ Approuve le présent rapport et d'attribuer ce marché de travaux du lot 01 à l'entreprise classée en première position ;

➢ autorise Madame la Maire à signer le marché de travaux du lot 01 avec l'entreprise classée première, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales ;

➢ dit que les crédits budgétaires relatifs au démarrage de cette opération seront inscrits au budget primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY